

ATTESTATION DE CONFORMITÉ d'une installation de production

Je soussigné,

propriétaire d'une installation de production de type :

photovoltaïque éolienne écogénérateur autre :

raccordée sur mon installation intérieure d'électricité à l'adresse suivante :

.....

.....

Code postal : Commune :

Référence du point de livraison ERDF (1) :

Atteste que cette installation de production :

- a été entièrement fabriquée, assemblée et essayée en usine et n'a pas nécessité la création de circuits fixes sur site : en accord avec le décret 72-1120 modifié, elle ne nécessite donc pas d'attestation de conformité visée par CONSUEL ;
- est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur régissant les installations intérieures et de production, en particulier NF C15-100 et NF C15-400, ainsi que NF C15-712 s'il s'agit d'une installation photovoltaïque ;
- comporte un dispositif de découplage conforme à la norme DIN VDE 0126-1-1 (2)

A, le

Le Producteur (signer) :

1 : voir la facture de votre fournisseur d'électricité

2 : ou versions suivantes ; joindre l'attestation de conformité correspondante